

Loi sur les eaux navigables canadiennes

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) donne avis par la présente qu'une demande a été faite au ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour sa localisation et son plan.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, PJCCI a déposé auprès du ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous le numéro de registre **12851**, ou, sous le numéro de dossier du PPN **2025-314748** une description de l'ouvrage suivant, sa localisation et son plan :

- **Quai – commercial** : Quais flottants sur une distance de 60 m qui seront retenus par câble aérien ancré dans la pile 2W. Les travaux seront en places pour un maximum de 3 mois.

Dans et au-dessus du fleuve Saint-Laurent à la pile 2W située environ à 45.467563, -73.506493 jusqu'à la digue de la voie maritime à environ 45.467455, -73.505643.

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement au :

Programme de protection de la navigation – Transports Canada
1550 avenue d'Estimauville
Quebec (QC)
G1J 0C8

Transports Canada (TC) ne rendra pas vos commentaires d'un projet disponibles au public dans le registre en ligne public. Toutefois, l'information relative à un ouvrage est considérée non-classifié, relevant du domaine public, et pourrait être accessible sur demande légale. En tant que tels, les informations et les enregistrements fournis ne doivent pas contenir d'informations confidentielles ou sensibles. Si vous souhaitez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, à votre avis, ne devraient pas être rendues publiques, veuillez contacter TC avant de les transmettre.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Affiché à Longueuil, Québec en ce 22 jour de mai, 2025.

22 mai 2025

Les Ponts Jacques Cartier Champlain Incorporée